

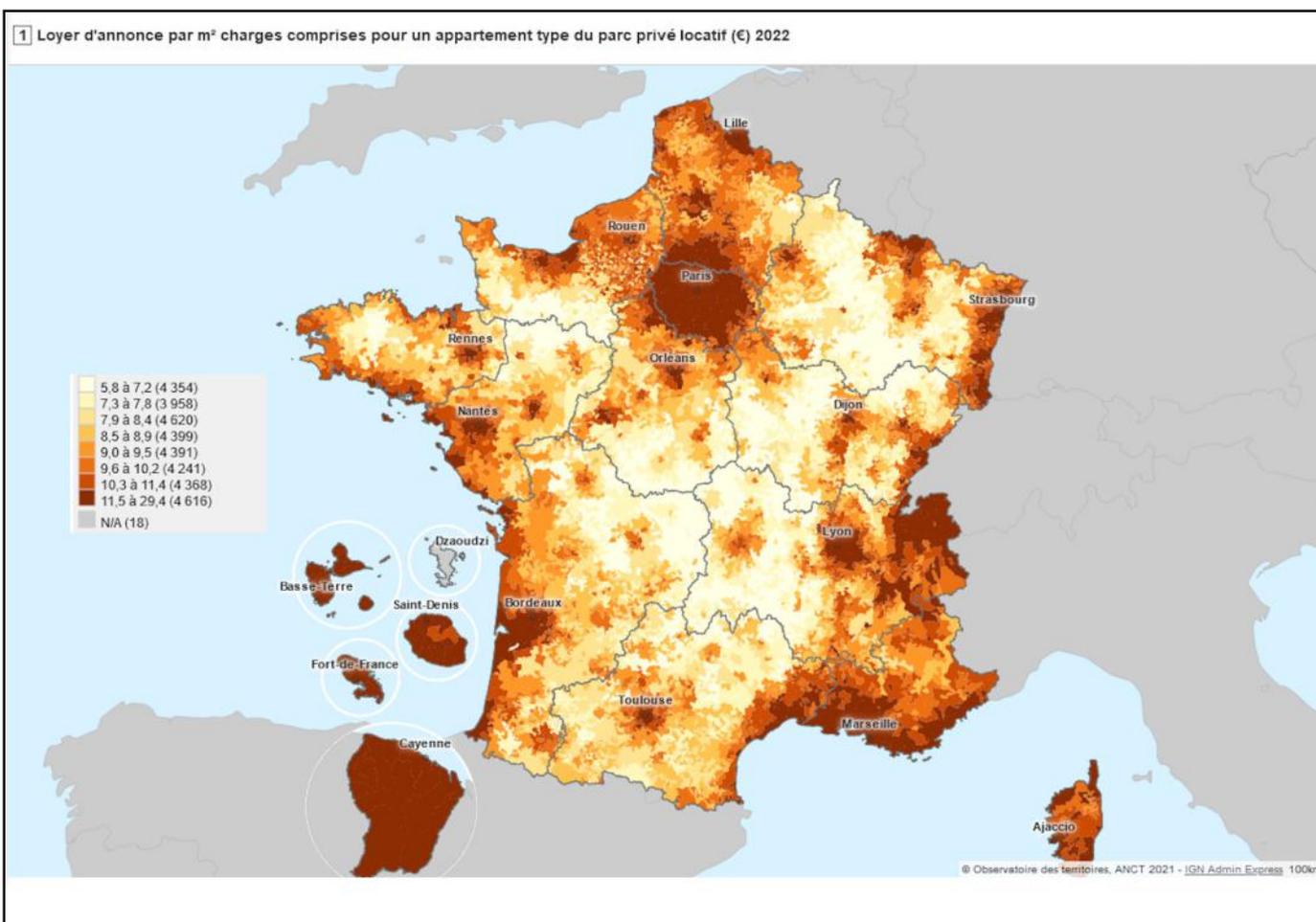
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21131 - 78ÈME ANNÉE

Nouvelle illustration d'un « système » inadapté à la réalité des Réunionnais

Loyers dans le privé à La Réunion : 36 % plus cher qu'en France pour un appartement



Alors que les anciennes colonies devenues départements abritent une population plus pauvre qu'en France, les prix moyens des loyers dans le privé relevés par une agence gouvernementale y sont aussi élevés que dans les régions françaises les plus riches. Cette déconnexion entre le « marché » et la réalité est une nouvelle illustration du « système » à La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. L'urgence est de mettre

en rapport le prix des loyers avec les revenus des populations, afin que chacun puisse avoir un pouvoir d'achat suffisant pour vivre dignement.

Une étude publiée sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires donne un aperçu du montant moyen des loyers au mètre carré par commune, département et région. Cette étude concerne le parc privé, sur la base d'an-

nonces postées sur des sites internet recensées par l'Agence nationale pour l'information sur le Logement (ANIL).

La Réunion fait partie des territoires où la moyenne est la plus élevée, au même niveau que la région parisienne, les grandes capitales régionales ou les zones les plus touristiques en France. Les autres anciennes colonies françaises devenues département sont également dans le peloton de tête.

32 % plus cher pour une maison

À La Réunion, le prix moyen au mètre carré pour louer un appartement dans le privé est à 12,85 euros, contre 9,38 euros en France. C'est un surcoût de 36 %.

La commune la plus chère est Saint-Paul, avec 16,20 euros le mètre carré. Cela s'explique par l'existence d'une zone touristique le long des plages. Saint-Leu suit de près avec 15,20 euros le mètre carré, juste devant une autre commune comprenant une station balnéaire, l'Etang-Salé avec 14,50 euros le mètre carré. La Possession n'a pas de plage, mais c'est une ville attirant des familles à haut revenu travaillant à Saint-Denis, d'où un prix moyen de 14,20 euros le mètre carré.

Pour les maisons du parc privé, la moyenne relevée sur les sites d'annonces observés par l'ANIL est de 10,85 euros le mètre carré, contre 8,20 euros en France. C'est un surcoût de 32 %.

« Marché » du logement déconnecté de la réalité dans les anciennes colonies

L'observation de la carte montre qu'en France, les zones où les prix des loyers dans le privé sont les plus élevés en moyenne correspondent aux régions les plus riches. Un lien existe donc entre le pouvoir d'achat de la population et le prix des loyers. Mais ce lien n'existe pas dans les anciennes colonies de-

nues département français depuis 1946. En moyenne, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont un taux de pauvreté plus élevé qu'en France, mais la moyenne des loyers dans le privé correspond aux valeurs observées dans les régions françaises les plus riches. C'est le signe d'un « marché » du logement déconnecté de la réalité.

Il existe à La Réunion une pénurie de logements sociaux, avec plus de 30.000 demandes en attente. Ce phénomène est durable. Il oblige donc des personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou légèrement au-dessus à se loger dans le privé où, selon l'étude parue sur un site gouvernemental, le prix moyen des loyers est supérieur de 36 % à celui de la France pour un appartement, de 32 % pour une maison.

Un « système » à remettre en cause

Cette étude illustre une nouvelle fois la crise profonde à La Réunion. C'est la conséquence de l'application dans notre île d'un « système » inadapté à la réalité. C'est ce que montre un prix moyen des loyers correspondant à celui de la région parisienne, alors que le revenu par habitant à La Réunion y est nettement inférieur. Le « marché » montre là son incapacité à produire des logements adaptés à la capacité contributive des Réunionnais. Cela est vrai également pour le logement social. Sans les aides publiques financées par les salariés via la CAF, il serait impossible pour une personne relevant de l'aide sociale d'accéder à un logement social compte tenu du prix des loyers.

Une remise à plat s'impose donc, en fixant une priorité : proposer des logements adaptés aux revenus des Réunionnais. Mais pour une telle évolution, un changement de cadre s'impose avec que la compétence du logement relève directement des personnes concernées, et non pas de mesures décidées depuis Paris.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

7,5 % d'inflation pour l'alimentation hors produit frais

RSA et SMIC à La Réunion : pertes de pouvoir d'achat sur la nourriture

Le dernier indice des prix publié hier par l'INSEE pour novembre 2022 confirme la double peine imposée à la majorité des Réunionnais : prix déjà trop élevés au départ+hausse des prix supérieure à la hausse des salaires ou de l'aide sociale. Cette situation n'est pas le résultat de la conjoncture liée à une guerre en Europe, elle est la conséquence d'un système qui prospère sur l'exploitation de la population par des prix abusivement trop élevés. D'où l'urgence de remettre en cause ce système.

Au 1er décembre 2021, le montant horaire du SMIC était de 10,48 euros brut. Au 1er novembre 2022, il était de 11,07 euros. Sur 12 mois, cela représente une hausse de 5,6 %.

Au 1er janvier 2022, le RSA pour une personne seule était de 565,34 euros par mois. Au 1er janvier 2023, il est actuellement de 598,54 euros par mois et ne devrait pas bouger d'ici le 1er avril prochain. Sur 12 mois, c'est une hausse de 5,9 %.

Selon l'INSEE, entre novembre 2021 et novembre 2022, l'indice des prix de l'alimentation a connu une augmentation de 6,5 %, et de 7,5 % si les produits frais sont exclus de l'indice. L'INSEE indique d'ailleurs que l'alimentation représente « 15 % du panier de consommation » et que « les prix des produits frais (...) pèsent peu ». En effet, pour nombre de Réunionnais, les produits frais sont un luxe car plus cher que les conserves ou le surgelé. Par consé-

quent, c'est le chiffre de 7,5 % qui est le plus révélateur.

Il s'avère donc que les Réunionnais payés en fonction du SMIC ou du RSA subissent donc sur 12 mois une perte de pouvoir d'achat dans les produits alimentaires qu'ils consomment le plus souvent. Elle est supérieure à 1,5 point pour les revenus en fonction du RSA, et est proche de 2 points pour ceux calculés en fonction du SMIC.

Rappelons qu'à La Réunion, les prix sont à la base plus élevés qu'en France. Ce fait est reconnu par l'État qui verse à ses agents titulaires une surrémunération de 53 %, dite « prime de vie chère ». Cette « prime de vie chère » ne concerne pas les travailleurs privés d'emploi, l'essentiel de ceux du secteur privé, les étudiants, les retraités ainsi que les agents de la fonction publique sous le régime de l'emploi aidé.

C'est donc la double peine pour la grande majorité des Réunionnais : prix déjà trop élevés au départ+hausse des prix supérieure à la hausse des salaires ou de l'aide sociale.

Cette situation n'est pas le résultat de la conjoncture liée à une guerre en Europe, elle est la conséquence d'un système qui prospère sur l'exploitation de la population par des prix abusivement trop élevés. D'où l'urgence de remettre en cause ce système.

M.M.

« Nout dë ou ni ariv ar pa oboute ! » : In kozman pou la route

Médam zé Méssyé, la sossyété, koz èk mwin sé koz avèk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami néna d'moune i maryé pou la vi, néna d'ote i fé dé zafèr a suiv, mé néna ossi bande rolasyon lé pa dirab. Lo vèr lé dann lo frui é i tarde pa pou gaté.

Si tèlman momandoné i fo arète avèk sa. I fo tir lo konklizyon d'in rolasyon i sava pa dir pli lontan ké sa é k'i doi arété pou lo bien dé z'inn é pou lo bien dé z'ote.

Donk i fo bien rofléshir dsi lo moman konm i di i fo bril la paye : tro lontan sé in pèrte de tan.

Mi kite azot rofléshi la dsi é ni rotrov pli d'van. Sipétadyé.

Oté

Lo pakt kolonyal ? Sa la pa in gro mo sa mi kroi

Mézami, sèryèzman, zot i panss vréman dann noute sistème ékonomik — néokolonyalist si mi tronp pa — arzouté avèk la mondyalizassion lé possib dévlope bande zaktivité indistriyèl issi La Rényon ? Kroir sa sé kroir pèrnoèl.

Antouléka lo mèm koz néna lo mèm zéfé é sak i lèss ali tanté lé riskab trouv ali an difikilté, mèm disparète sirtou kan i désside fé in sèl produi é kan i prévoi pa dopi lo komansman la diversifikassion.

Kossa mi vé anparlé d'apré zot ?

Sinploman la fabrikassion bande mask sirirzikal, in produi d'sirkonstanss, dépendan la déssizyon d'in préfè osinonsa de l'éta ki anpliss ké sa, i aplik anou in politik sanitèr i tien pa d'boute.

Na poin lontan si zot i rapèl in lantropriz produi sanitèr la tak baro, pars — li lété pa défissitèr — mé li téi fé pa assé bénéfiss. Alor lo kapitalist la désside mète in poin fina avèk sète afèr-la. Pars i fé pliss bénéfiss kan i inporte bande produi konmsa.

Biensir mi antan déza déssèrtin poz bande problèm linvèstisman zidisyé, sansa bande problèm la zéstyon, épi d'ote soz ankor... Dann la réalité lo sistèm ni viv dodan zamé li va pèrmète anou pou vnir in péi dévlopé.

Pou sak i ékoute in pé laktyalité, mi panss zot la antande lil Maurice l'aprè invèsti pou rolèv lo nivo d'vi son bande zabitan ziska k'i trape in nivo d'vi élevé. Pa pars zot lé pli intélizanss ké nou ! Pa pars zot néna pliss rishèss ké nou ! Mé sinploman pars zot la fine kass lo lien kolonyal é nou non.

A bon antandèr, salu.

Justin